



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Michel DESTOT
Député de l'Isère
Maire de Grenoble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Gilles MANENT

Dispofi

Les Portes d'Espagne – Bâtiment A2

99 route d'Espagne

31100 TOULOUSE

Paris, le 5 novembre

 Monsieur,

Par un courrier du 11 octobre, vous avez souhaité m'interpeller sur la suppression du dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires, mesure votée par l'Assemblée nationale au mois de juillet, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2012. Je vous en remercie.

Le gouvernement nouvellement élu a décidé de mettre un terme à ce dispositif mis en place par la loi TEPA en 2007 car il était couteux, néfaste et inefficace.

L'exonération des heures supplémentaires coûtait environ 4,5 milliards d'euros par an aux finances publiques, c'est-à-dire aux contribuables. Au moment où le redressement des finances publiques est indispensable, supprimer ce dispositif était une nécessité. Par ailleurs l'exonération des heures supplémentaires était une véritable subvention d'Etat au chômage. La France était l'unique pays à maintenir un tel dispositif alors que nous connaissons un chômage massif. Il incitait les employeurs à recourir à des heures supplémentaires plutôt qu'à embaucher. Rien que sur 2011, 30 000 emplois auraient été détruits, selon l'OFCE. Enfin ce dispositif était injuste car il profitait surtout aux revenus les plus élevés en raison de la proportionnalité des cotisations sociales et de la progressivité de l'avantage fiscal. De plus, le choix de recourir à des heures supplémentaires était, bien évidemment, réservé à l'employeur. Le salarié qui n'avait pas l'opportunité de se trouver dans une entreprise recourant aux heures supplémentaires se trouvait désavantagé.

Il est important de noter qu'il est toujours possible de faire des heures supplémentaires. L'employeur est libre d'y recourir en cas de surplus d'activité. Par ailleurs la majorité a veillé, par souci de justice, à maintenir plusieurs aménagements qui, aujourd'hui, sont destinés aux heures supplémentaires : annualisation, déplafonnements... En outre, les entreprises de moins de 20 salariés pourront toujours recourir à des heures supplémentaires exonérées. Pour ces TPE, il s'agit d'une mesure de pragmatisme : l'embauche d'une personne supplémentaire pour faire face à un surcroît d'activité pouvant mettre en péril l'équilibre financier de la société.

Dans votre courrier, vous m'exprimez votre inquiétude quant à la diminution du revenu pour les salariés qui bénéficiaient de ce dispositif. Nous chiffrons cette perte entre 400 et 500 euros annuels. Vous devez savoir que si la droite était restée au pouvoir, la TVA « sociale » serait entrée en application au 1er octobre. Elle aurait impacté l'ensemble de nos concitoyens à hauteur de 400 euros environ. La droite prenait à tous ce qu'elle donnait à ces salariés qui pratiquaient des heures supplémentaires défiscalisées.

Le gouvernement est attentif à préserver le pouvoir d'achat des Français, et il a pris des mesures dans ce sens. L'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, la hausse du SMIC ou encore l'encadrement des loyers, sont autant de mesures positives pour les ménages et qui n'affectent pas la situation de l'emploi.

Restant à votre disposition sur cette question, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.



Michel DESTOT